Réseau Education sans Frontières
Bulletin de liaison
international et sporadique

16 novembre 2004, sommaire du N°3

UN POINT DE VUE EN GUISE D'EDITO

Le texte ci-dessous n'engage que son signataire. Faute de temps et d'habitude, nous n'avons pas su nous doter des structures qui auraient permis d'assurer collégialement le contenu d'un éditorial. Ca viendra.
Mais nous nous trouvons confrontés à des situations d'urgence qu'il faut faire connaître. Le texte ci-dessous est la réaction de l'un des initiateurs du réseau (qui espère qu'elle reflète une opinion assez générale). On s'efforcera, dans les numéros suivants, de présenter un éditorial collectif et, le cas échéant, des points de vue. Pour cette fois donc, l'édito est un point de vue.

Un numéro copieux du bulletin de liaison du Réseau Education sans Frontières. Essentiellement parce que nous avons repris les informations reçues sur les situations dramatiques vécues par des enfants sans papiers et leurs familles dans le Beauvaisis, à Nantes, à Lyon. C'est long. Mais, honnêtement, il faut lire et imaginer les drames qui se jouent derrière ces quelques pages. Ce n'est pas, évidemment, que la situation soit spéciale dans ces villes. Des faits similaires se produisent probablement ailleurs. Mais il se trouve que dans ces trois villes au moins, l'indignation de parents d'élèves, de personnels de l'Education nationale, de militants syndicalistes, associatifs et politiques donne un minimum de retentissement aux faits honteux qui s'y produisent. C'est insuffisant, sans doute puisque, comme on le lira, les reculs des autorités sont rares et souvent partiels. Mais même quand elles n'aboutissent pas à la régularisation complète des familles, ces manifestations de solidarité sont importantes. D'abord parce qu'elles brisent le huis-clos entre une administration toute puissante et des sans papiers privés légalement de tout droit et réduits au silence. Mais aussi parce qu'elles témoignent de ce que la population de ce pays n'est pas totalement vérolée par la propagande lepéniste ou sarkoziste et incapable de solidarité avec les victimes de la misère et des guerres qui ravagent la planète.
Des saloperies se produisent dans ce pays. Des familles sont jetées à la rue, on interpelle et enferme des enfants dans les commissa-

(Suite page 2)

*** Compte-rendu de la journée de formation du 6 novembre à la Bourse du Travail de Paris pp. 2-3**

*** Nouvelles du Réseau :**

Brochure Scolarisés sans papiers / Régularisation / Mode d'Emploi, listes de discussion et de diffusion du RESF, Site du réseau, Salon de l'Education

*** Helena, Madeleine, et Mireille, lycéennes de Fernand Léger (Ivry - 94) doivent pouvoir rester en France auprès de leurs familles ! Pétition p. 4**

*** La situation à BEAUVAIS p. 5**

*** Mobilisation à LYON autour de la famille Savic.**

P. 6

*** Historique du mouvement à NANTES. P. 7**

*** Comment se procurer la brochure RESF *Jeunes scolarisés sans papiers / Régularisation / Mode d'emploi* P. 8**

*** Maquette et rédaction du Bulletin de liaison P. 8**

REUNION

RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES

Jeudi 2 décembre

18h30

Local des éditions EDMP
8, impasse Crozatier
(au fond de l'impasse à droite)

Métro : Reuilly-Diderot

(Suite de la page 1)

riats et les centres de rétention, on rudoie et humilie leurs parents sous leurs yeux. On les embarque de force, menottés et enchaînés, vers des pays qu'ils ont fui, parfois au péril de leur vie et où certains sont persécutés et tous menacés par la pauvreté, la faim et les maladies.

Il est vrai que, pour la plupart, les parents et les enfants dont il est question dans les pages qui suivent n'ont, au regard de la législation actuelle, pas de droit à séjourner en France. Ils tombent sous le coup des lois et des textes en vigueur. Et alors ? N'a-t-on jamais vu, ici et ailleurs, en des temps pas si éloignés, des lois conférer un fondement « légal » à des mesures ensuite considérées comme des infamies? Les lois changent. Il arrive même que ceux qui les ont appliquées avec trop d'ardeur soient jugés. Par la justice, trop rarement. Par l'histoire toujours. Le devoir de solidarité à l'égard des victimes de l'injustice prévaut sur la soumission veule à des textes que l'on sait injustes.

A Lyon, à Beauvais, à Nantes, malgré leur mobilisation, ceux que l'injustice révolte n'ont pas encore réussi à enrayer la machine à broyer les vies. La conclusion s'impose : il est plus que jamais nécessaire de coordonner l'action et surtout de la démultiplier. De dénoncer publiquement les milliers de situations scandaleuses qui restent secrètes dans les établissements scolaires et ailleurs. D'organiser l'action. De la faire converger vers les préfectures et les représentants de l'Etat. Que chacun voie les drames brutaux que provoquent les mesures démagogiques à l'égard de ceux que la misère a conduits vers des pays où l'on vit mieux. Que personne ne puisse dire un jour, qu'il ne savait pas.

M.R.

REGULARISATION MODE D'EMPLOI

Première journée de formation organisée par le Réseau ESF en région parisienne et annoncée dans la presse quotidienne : *Métro*, *20 Minutes* et *Le Parisien* (en complément d'un article sur l'action du lycée Suger de St Denis - 93).

9H30 : Affluence dans la salle Jean Jaurès de la Bourse du Travail (Paris 10ème), réservée pour une centaine de personnes. Surchauffe dès le démarrage, finalement les 150 participants de la journée se réinstallent dans la grande salle historique de la Bourse du Travail.

Au départ c'est une journée de formation et d'information pour tous ceux qui de près ou de loin sont confrontés à la situation de jeunes scolarisés sans papiers : on a donc retrouvé sans surprise des enseignants, des conseillers d'orientation, des parents d'élèves, des travailleurs sociaux, notamment des éducateurs, en grande majorité militants syndicaux et associatifs. Aussi des étudiants en travail social (AS, Educ.) et en ESF (économie sociale et familiale).

Région parisienne majoritaire, mais quinze personnes de province (Nord, Picardie, Touraine, Isère, Normandie, Loire) ont fait le déplacement.

A noter surtout une présence importante de jeunes et de familles, (près de 35 personnes au total) venus exposer leur cas ou celui d'un proche (effet de l'annonce dans la presse ?)

Menu de la matinée : le cadre juridique de la régularisation : Jean-François (Gisti), Sarah (Cimade), Fayçal (MRAP), François-Xavier (LDH) et Antoine (Cimade) reprennent successivement les points clés développés dans la brochure dont la plupart des assistants se sont munis, ce qui permet de renvoyer aux éléments plus pointus ou particuliers. Exercice difficile, vu la complexité des règles et leur application, et ponctué par les échanges avec une salle attentive qui soulève une grande variété de cas, certains généraux, d'autres très spécifiques.

Après la pause déjeuner, 4 témoignages des collectifs d'établissements : la régularisation de Sobiana au lycée Suger de St Denis (93), le Collectif du Val de Marne avec le témoignage en direct de Leopoldo, lycéen chilien, le lycée Jean Jaurès de Châtenay-Malabry (92) autour du cas de Gladys, qui expose son parcours et sa situation toujours pas résolue. Et le point sur une action en primaire dans la banlieue du Havre. Avec des compléments apportés par d'autres collectifs : Cissée du lycée Utrillo de Stains, Collectif de Beauvais, et d'autres.

Tous insistent sur la première difficulté : amener les jeunes à se faire connaître et sur le levier principal de l'action : la mobilisation élèves, profs et parents, qui doit être massive, tenace et multiple (pétitions, tracts, interventions au sein de l'établissement, etc…) pour aboutir. Dans chaque mobilisation, on fait le bilan des formes particulières d'action : les supports de médiatisation (cartes postales à la préfecture, presse, l'intervention de

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

personnalités, les relais associatifs et syndicaux, etc…)

Un dernier point sur la semi-victoire que représente l'attribution d'un titre étudiant et les difficultés à la faire transformer en carte de vie privée et familiale

Nombreux échanges avec la salle qui abordent souvent tous les problèmes de l'école. Recadrage nécessaire : le réseau intervient sur la régularisation. En même temps, et pendant toute la journée, des jeunes et des familles prennent contact individuellement avec des membres du réseau, exposent leurs cas. On note le maximum d'infos, on s'engage à les transmettre aux correspondants locaux.

BILAN ? Une première réalisation, un programme dense, une participation importante, attentive et active, certains ont eu ce qu'ils étaient venus chercher (témoignages, apports et explications juridiques), d'autres espéraient sans doute une réponse à leur cas propre, ça n'a pas été toujours possible. Sentiment mélangé donc, on attend les retours de réactions pour affiner l'analyse.

Armelle

RESF AU SALON DE L'EDUCATION

Le Salon de l'Education est une grosse affaire, surtout publicitaire et commerciale. Mais cette initiative, patronnée par la Ligue de l'Enseignement, permet néanmoins chaque année à des enseignants, des professionnels du secteur éducatif, des parents et des jeunes de s'informer et de se rencontrer.

Beaucoup d'organisations membres du Réseau y participent et Education Sans Frontières y sera aussi, pour diffuser :

- **son appel à la régularisation,**
- **son guide pratique et juridique, tout beau, tout neuf et tout utile,**
- **le dernier bulletin d'information**
- **…et des infos sur les mobilisations en cours .**

Cherchez-nous, vous nous trouverez ! Nous occuperons une table permanente dans l'espace « Ecole ».

Salon de l'Education du 18 au 21 novembre: Parc des Expositions, Porte de Versailles, Paris.

LE RESEAU ESF SUR LE RESEAU DES RESEAUX

RESF s'est doté de quelques moyens de communication modernes. D'abord un site :

www.educationsans frontieres.org

sur lequel ont été placés les premiers textes que nous avons fait paraître : *L'Appel à la régularisation des jeunes scolarisés sans papiers*, les premiers numéros du *Bulletin de liaison* et, bien sûr, la brochure : *Scolarisés sans papiers / Régularisation : Mode d'emploi* qu'il est possible de consulter et de télécharger (gratuitement) à cette adresse. A visiter donc, vaut le détour.

Le site doit être réaménagé prochainement, travail assez lourd et qui, si on a bien compris les explications des spécialistes, définira la structure du site sur laquelle il sera difficile de revenir. Il faudrait donc que chacun donne ses idées, ses propositions, ses desiderata, voire ses rêves les plus fous. Dont les sommités compétentes discuteront, agréeront ou rejetteront. Idées, propositions (offres de service, aussi !) à **educsansfrontieres@free.fr**.

LISTE D'INFORMATION Resf.info@rezo.net

On a d'autre part créé une liste d'information (ou de diffusion) sur laquelle sont inscrits toutes celles et tous ceux qui ont, à une occasion ou une autre, marqué leur intérêt ou leur sympathie pour les actions conduites par le RESF. Ils reçoivent le Bulletin de liaison, sont informés des initiatives et des actions en cours. Nous nous efforçons de limiter le nombre de message (regroupés de préférence dans le Bulletin de liaison, sauf urgence, pour ne pas multiplier les envois). ATTENTION : ce n'est pas une liste de discussion ! Il n'est pas possible de répondre directement. Pour le faire éventuellement, écrire à educsansfrontieres@free.fr

Pour s'inscrire (ou se désinscrire) et être tenu au courant de nos initiatives,

http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf.info

LISTE DE DISCUSSION Resf@rezo.net

Enfin, une liste de discussion a aussi été créée. Les messages y sont plus nombreux puisqu'on est amenés à y discuter des initiatives et à y régler quelques questions techniques.

Pour s'inscrire (ou se désabonner) :

http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf

ATTENTION : cette liste est paramétrée pour rejeter les message adressés à plusieurs autres correspondants (en plus d'elle même). Ne pas lui expédier de message comportant plusieurs destinataires.

Helena, Madeleine, et Mireille doivent pouvoir rester en France auprès de leur famille !

Trois lycéennes du lycée Fernand Léger à Ivry (94) sont en danger !
La préfecture du Val de Marne leur refuse le titre de séjour « ***vie privée et familiale*** » qu'elles ont demandé depuis plus de six mois.

- Madeleine, qui a dû quitter sa famille à la suite de circonstances dramatiques, ne peut courir le risque de rentrer dans son pays d'origine…
  - Pourtant la préfecture, qui connaît sa situation, ne lui a accordé qu'un titre « étudiant » qui ne lui donne qu'un an de sursis et la prive de toute perspective d'insertion professionnelle et familiale en France.
- Helena et Mireille sont venues rejoindre leur famille en France alors qu'elles étaient mineures et n'ont plus aucun parent ni lien familial dans leur pays d'origine…
  - Pourtant la préfecture reste sourde à leur demande de régularisation depuis de nombreux mois et elles risquent à tout moment l'expulsion.

Nous demandons que le cas de ces trois jeunes filles, nos camarades ou nos élèves, soit réexaminé au plus vite. Le préfet du Val de Marne peut et doit leur accorder sans plus attendre le titre de séjour « ***vie privée et familiale*** », auquel elles peuvent prétendre au titre de l'article 12 bis de l'ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers en France.

Nous leur exprimons notre entière solidarité, ainsi qu'aux autres élèves qui se révéleraient dans le même cas et nous nous mobiliserons tant que leur situation ne sera pas réglée.

A renvoyer à : Collectif unitaire jeunes SP c/o SDEN-CGT Maison des Syndicats 11 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

Nom	Prénom	Qualité ou profession	signature

BEAUVAIS

Jean-Michel BAVARD pour le Collectif du Beauvaisis de Solidarité aux Migrants
Mel: jmbavard@club-internet.fr

Chers Amis, Chers Camarades,
Notre département connaît une situation inédite et monstrueuse : des enfants sont désormais menacés, d'autres d'ores et déjà traqués et contraints de se cacher! Eux qui ont déjà connu des évènements tragiques dans leur pays d'origine, voici que tous leurs espoirs nés d'une intégration et d'une scolarité réussies sont du même coup brisés.
Jusqu'ici des personnes seules avaient été les cibles de cette "chasse aux Sans-papiers", des femmes principalement que l'on hésite pas à renvoyer dans des pays où l'on sait pourtant quel sort leur est réservé, où elles seront des cibles systématiques, dans des commissariats où se commettent à leur dépend les pires outrages.
S'il faut maintenir les formes de mobilisation plus classiques, indispensables pour élargir les soutiens et éveiller toujours plus les consciences, nous nous trouvons contraints de montrer publiquement que notre détermination ne faiblit pas et ne peut se contenter d'un refus de routine pendant que nos Amis seraient expulsés l'un après l'autre. Si le Ministre Villepin et ses préfets, celui de l'Oise particulièrement, continuent à s'acharner sur les Demandeurs d'asile et les Sans-Papiers, nous ne pouvons laisser faire!
Aussi nous vous proposons un rassemblement départemental, à Beauvais, le

SAMEDI 4 DECEMBRE, à 15 heures 00.

Notre intention est de montrer que notre résistance, non seulement ne faiblit pas, mais s'amplifie tant par le nombre, que par sa détermination.
Nos Amis étant particulièrement et de plus en plus menacés, l'enjeu est de taille: nous ne pouvons nous permettre de manquer ce rendez-vous!
Nous comptons baptiser plusieurs rues de Beauvais aux noms de nos Amis expulsés ou menacés de l'être. Puis des citoyens, des élus..., que nous espérons le plus nombreux, se déclareraient publiquement prêts à commettre un "délit de solidarité".
La déclaration, prenant modèle sur d'autres, nombreuses, signées aux quatre coins de France, pourrait prendre cette forme : "Lettre ouverte à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur Le préfet de l'Oise...
Nous ne pouvons laisser faire, nous ne pouvons en rester là... C'est pourquoi les soussignés, simples citoyens ou élus, déclarent être prêts à protéger et héberger nos Amis en attendant qu'ils obtiennent un titre de séjour.
Les soussignés n'ignorent pas l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée qui prévoit que ce délit de solidarité, qui est le fait d'une 'bande organisée', est passible de 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 750 000 euros"
Nous aurons sur cet appel les soutiens et les signatures de Camarades qui ont adopté cette forme de lutte dans des établissements scolaires de la région parisienne défendant des élèves Sans-papiers. Ce qui ne nous dispense pas, bien évidemment, de nous mobiliser pour signer et faire signer le plus massivement ce texte.
Dans ces conditions, les risques encourus sont infimes. Partout où une telle modalité de lutte a été adoptée et pratiquée, il n'y a pas eu de poursuite. Plus l'on est nombreux à signer, plus les risques sont faibles.
D'ailleurs ce texte s'appuie, non sur la reconnaissance d'un délit commis, mais sur la déclaration publique d'être prêt à le commettre si les choses restent en l'état.
Il va de soi que nous souhaitons que cette initiative soit la plus unitaire possible. Rien n'est d'ailleurs figé, ce ne sont que des propositions entièrement ouvertes au débat.
C'est pourquoi nous confirmons notre invitation à l'ensemble des organisations de progrès, qu'elles soient associatives, syndicales, politiques..., ce prochain MERCREDI 24 NOVEMBRE 2004, à 19 h 00 précises, Salle du Pré Martinet à Beauvais.
Il est urgent cependant de débuter dès que possible et le plus massivement notre travail de mobilisation, à l'intérieur de nos propres organisations, vers l'opinion publique, la presse... Chacun peut donc nous faire part de ses propositions, remarques... à titre personnel ou dès que vos débats internes seront suffisamment aboutis. Merci d'avance.

Très cordialement.
JM B

LYON

Continuons la mobilisation pour la régularisation de la famille Savic Réunion mercredi 17 novembre 18h30 — 37, cours de la République - Villeurbanne

Après le rassemblement du samedi 6 novembre à la mairie de Villeurbanne, le rassemblement et l'entrevue à la préfecture du 10

novembre, la famille Savic est toujours expulsable. Nous ne la laisserons pas seule ou retourner dans l'anonymat comme le voudrait la préfecture. C'est la mobilisation qui permettra " d'arracher les papiers ".

Quelle est l'histoire de la famille Savic ?

La famille Savic est arrivée en France en novembre 2000. Un mois plus tard elle faisait une demande d'asile politique dont elle a été déboutée. Peu après, en septembre 2003, les parents ont demandé l'asile territoriale dont ils ont été déboutés cet été. Ils ont fait appel de ce refus au tribunal administratif, ce recours n'est pas suspensif de l'expulsion. Toutes ces démarches juridiques lourdes montrent, s'il le fallait, combien les Savic s'estiment en danger dans leur pays. Ils veulent rester en France.

Qu'a vécu la famille Savic ces dernières semaines ?

Mr Savic a été contrôlé et arrêté parce que sans papiers sur la voie publique. La police est ensuite allée interpeller sa femme et ses enfants à leur domicile, le foyer Sonacotra de la rue du 14 juillet de Villeurbanne. Toute la famille a été enfermée au centre de rétention Saint-Exupéry pour être expulsée. Avec son avocat, M. Savic a fait appel de sa mise en rétention devant le tribunal de Grande Instance de Lyon. Il a gagné son appel pour vice de forme dans la procédure. Dans un premier temps, mercredi 3 novembre, M. Savic est donc sorti du centre de rétention. Il a emmené avec lui ses trois plus grands enfants âgés de 10, 12 et 15 ans. Mme Savic est restée enfermée et elle a gardé auprès d'elle leur plus petite fille âgée de deux ans. Mardi 9 novembre, sans motif apparent, Mme Savic est libérée avec son jeune enfant. Le lendemain, la préfecture justifie cette libération par le droit au regroupement de la famille, droit au nom duquel elle avait enfermé les enfants avec leurs parents.

Pourquoi alors a-t-elle attendu 5 jours pour libérer Mme Savic ? En fait, c'est la mobilisation des parents, des instituteurs, des professeurs, des habitants, des collectifs qui a permis cette libération.

Quels risques encourt la famille en cas d'expulsion ?

Comme le titre un article du journal Libération du 2 octobre sur la situation au Kosovo: " Les serbes du Kosovo vivent comme dans une prison ". M. Savic est serbe, il a refusé de servir dans l'armée Serbe au moment de la Guerre du Kosovo. Mme Savic est rom du Kosovo. Leur famille par sa composition même est menacée par les violences inter ethniques qui se poursuivent au Kosovo comme le rappelle la présence de la KFOR, la force armée de l'ONU.

Où en est la mobilisation pour la régularisation de la famille ?

Les écoles et le collège où vont les enfants, des habitants du foyer, des habitants de Villeurbanne, des associations de parents, des enseignants, des collectifs, refusent une telle situation injuste faite à cette famille. Une centaine de personnes étaient présentes devant la mairie de Villeurbanne, une cinquantaine de personnes devant la préfecture. Des courriers, des pétitions circulent. Cette mobilisation a déjà permis la libération de Mme Savic. Elle a permis aussi d'être entendu par la mairie, d'être reçu par la préfecture. Ceci n'est pas rien et nous devons continuer à mobiliser, à multiplier les apparitions publiques. Pourquoi ?

La préfecture souhaite deux choses :

… Que la famille, désespérée, quitte d'elle-même la France. C'est ce que nous a fait entendre la préfecture, poussant le cynisme jusqu'à nous demander de leur faire comprendre. Et puis quoi encore ?

… Que la mobilisation qui a commencé s'arrête, pensant que c'est inutile. Ainsi la famille redeviendra seule et anonyme, la préfecture pouvant ensuite faire ce qu'elle veut.

Ce que la préfecture ne supporte pas : c'est que des gens ne laissent pas faire cette situation injuste, que l'on parle de cette famille, que " ça crée un précédant " selon ses propres termes. La visibilité de ce qui se fait à l'encontre de la famille montre les pratiques de la préfecture et le peu de considération qu'elle a pour les gens et leur vie.

Que proposons-nous ?

Nous proposons qu'un Comité pour la régularisation de la famille Savic, sur Villeurbanne, se mette en place afin que les gens qui se mobilisent, décident de la suite, soient indépendants et suivent au plus près la famille (qui de faire le suivi avec l'avocat, qui de s'occuper des conditions de vie difficile de la famille, qui de suivre les pétitions, qui de relancer les élus, qui de parler à la

presse, etc.). La mobilisation par les gens est le gage de sa force et de son indépendance, du rythme des choses, de la proximité avec l'entourage mobilisé ou à mobiliser. Ce que nous avons fait doit se multiplier, sous décision des gens et de la famille. C'est ce que nous proposerons, le Groupe d'Intervention et d'Information Pour la Régularisation, à la réunion de mercredi 17 novembre à 18h30 au 37, cours la République, Villeurbanne.

Le Groupe d'Information et d'Intervention Pour la Régularisation (G.I.I.P.R.) Lyon
Didier Py didier.py@wanadoo.fr

NANTES

Ci-dessous un historique du mouvement à Nantes rédigé à l'intention de la presse syndicale enseignante au lendemain de l'expulsion de la Maison des Syndicats :

Le Collectif Enfants Etrangers Citoyens Solidaires s'est créé au mois de juin à l'initiative de parents et d'enseignants afin de défendre les familles d'enfants d'origine étrangère scolarisés dans les écoles de Nantes et de sa périphérie. Toutes les familles que nous défendons ont fui leur pays afin d'échapper à des conditions de vie insupportables : guerres, génocides, tortures, terrorisme ou toute autre atteinte à leur dignité.

A Nantes comme partout en France, la loi Sarkozy sur l'immigration est une véritable machine infernale. Les décrets, passés cet été, durcissent encore le droit d'asile, et la Convention de Genève n'est quasiment plus considérée.

A ce jour, malgré les mobilisations qui se multiplient dans tout l'hexagone :

- police et gendarmerie arrêtent des enfants et leurs parents au sein même ou aux abords immédiats des établissements scolaires, comme ce fut récemment le cas à Rennes ou à Metz.

- de nombreuses familles sont expulsées de leur logement.

- les arrêtés de reconduite à la frontière sont de plus en plus fréquents.

A Nantes, la DDASS assigne en justice cinq familles étrangères qui ont refusé de rendre les clefs de leur logement suite à l'avis d'expulsion qu'elles ont reçu, et elle requiert l'expulsion avec au besoin l'assistance de la force publique. Le jugement aura lieu le 25 novembre prochain au Tribunal d'Instance.

Du 28 août au 25 octobre, le collectif a hébergé, dans un local mis à notre disposition par une association proche de l'Evêché, deux familles algériennes expulsées de leur hôtel. Pendant cette période, nous avons multiplié en vain les démarches de relogement auprès des collectivités locales (Mairie de Nantes, Conseil Général, DDASS). Devant la surdité de nos interlocuteurs, nous avons décidé de mettre à l'abri ces familles au premier étage de la Maison des Syndicats. Au bout d'un jour et demi, le Maire de Nantes a fait donner l'assaut. Une trentaine de policiers, matraque au côté et bélier en avant, ont conduit au petit matin parents et enfants vers une journée de garde à vue traumatisante. Devant notre détermination, au terme d'une journée d'occupation de la Mairie de Nantes, M. Jean-Marc Ayrault a fini par intervenir à nouveau pour demander et obtenir en fin de journée la libération des familles expulsées sur son ordre le matin même.

Aujourd'hui, ces familles et leurs trois enfants (âgés d'un an et demi à huit ans) se retrouvent à la rue et, vu leur situation juridique (un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière vient de leur être notifié), elles ne peuvent espérer bénéficier des structures d'accueil prévues dans le cadre du plan hivernal. Seule une température de -10° leur permettra de trouver un abri.

Une famille angolaise, expulsée en juin de son hôtel vit depuis plusieurs mois avec 4 enfants dans une caravane où elle ne peut séjourner plus longtemps.

Nous appelons donc tous les citoyens à communiquer le plus rapidement possible autour de ces situations inacceptables, à s'organiser pour lutter contre des pratiques scandaleuses et refuser, qu'à Nantes, celles et ceux qui sont le plus fragilisés soient plus longtemps traités comme des délinquants de droit commun.

Le 29 octobre dernier, les organisations syndicales CFDT 44, CFTC 44, CGT 44, FSU 44 et G 10 Solidaires ont appelé d'une seule voix la population nantaise à un sursaut démocratique et humanitaire, pour exiger la régularisation de ces familles, le droit à un toit et la continuité de la scolarisation des enfants.

Pour le Collectif Enfants Etrangers Citoyens Solidaires
Frédéric CHERKI, Parent d'élèves de l'école Louise Michel à Nantes

collectifenfantsetrangers@yahoo.fr

JEUNES SCOLARISES SANS PAPIERS
REGULARISATION MODE D'EMPLOI
Un guide pratique et juridique réalisé par le Réseau éducation sans frontières

La diffusion de cette brochure a commencé. Plusieurs centaines d'exemplaires ont été vendus lors de la journée de formation du 6 novembre puis pendant la manifestation antiraciste du lendemain. Pour autant, l'effort ne doit pas se relâcher. La diffuser, la faire circuler est un moyen de donner des outils à ceux qui se trouvent confrontés à la situation des jeunes sans papiers. Mais c'est aussi un moyen de sensibiliser à la question.

* * * *

Ce guide a pour objectif de donner des premières indications à ceux (personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves ou militants associatifs ou syndicaux, voire élèves eux-mêmes) qui découvrent, souvent avec stupeur, qu'un élève ou un jeune de leur entourage est sans papiers et menacé d'expulsion. A la question souvent entendue : « Je connais un jeune sans papiers, qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ? », il s'efforce d'apporter deux types de réponses :
- pratique, en indiquant par exemple comment organiser la solidarité autour de lui, les démarches qu'il doit entamer, les risques encourus, etc. ;
- juridique, en fournissant une première approche des textes sur le séjour des étrangers.

www.educationsansfrontieres.org (téléchargement gratuit)

Pour se procurer *Jeunes scolarisés, Régularisation, Mode d'emploi*, version papier 1 € ou plus par exemplaire
Frais de port : 2 € pour 2 brochures ; 3 € pour 4 brochures ; 4 € pour 8 ; 5 € pour 16 ; 6€ pour 24 exemplaires.
Chèques à l'ordre de l'organisation à laquelle on passe commande. Mention RESF au verso.
RESF s/c GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris
RESF s/c LDH, 138 rue Marcadet, 75018 Paris
RESF s/c EDMP, 8 impasse Crozatier, 75012 Paris
RESF s/c CNT-FTE Palais du Travail, 9 place Lazare Goujon, 69100 Villeubanne
RESF s/c FERC-CGT 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex
RESF s/c FSU 1, rue de Courty, 75007 Paris
RESF s/c Sud-Education, 17 Bd de la Libération, 93200 StDenis
RESF s/c Cinquième zone, 11 rue Salvador Allende 92220 Bagneux
La rédaction, la relecture et la maquette de la brochure ont été assurées collectivement par des enseignants du réseau Education sans Frontières et des juristes de la CIMADE, du GISTI et de la LDH. Les dessins sont offerts par Tignous, le tirage est fait par la CNT, la FERC-CGT, la FSU et Sud-Education.

MAQUETTE BLISRESF

BULLETIN DE LIAISON INTERMITTENT ET SPORADIQUE DU RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES

Comme l'auront remarqué ceux qui avaient reçu les premiers numéros du bulletin, la maquette a changé suite à des critiques amicales d'où il ressortait qu'il est bien difficile de faire à la fois original et clair. Pas certain que la maquette de ce numéro soit meilleure.

Que celles et ceux qui ont des idées ou des compétences fassent des suggestions !

REDACTION BLISRESF

La plupart de ceux d'entre nous qui ont engagé une action en faveur de la régularisation des sans papiers scolarisés manque d'expérience. Prendre le temps de rédiger quelques lignes pour exposer ses difficultés et la façon dont on a tenté de les résoudre est utile à tout le monde. A vos plumes informatiques !

Textes à envoyer à educsansfrontieres@free.fr

PROCHAINE REUNION DU RESF
Jeudi 2 décembre 18h30
Local des éditions EDMP
8, impasse Crozatier
(au fond de l'impasse à droite)
Métro : Reuilly-Diderot

Des brochures Mode d'Emploi y seront disponibles, en grosses quantités